

#CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS - Nouvelle version élargie

Le CCAS de Bois-le-Roi propose une participation financière aux activités sportives ou culturelles au sein d'une association bacotte: le dispositif CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS

Ce dispositif est désormais accessible pour tout bacot remplissant les critères de ressources.



L'indice CCAS est calculé à l'aide des ressources des 6 derniers mois du foyer et non plus sur les ressources N-1. Cela permet d'adapter le dispositif au plus près de la situation financière des demandeurs.

POUR QUI ?

Tous les bacots inscrits à une activité culturelle ou sportive dans une association déclarée loi 1901.

COMBIEN ?

Détermination de l'indice CCAS grâce à la méthode de calcul suivante :

Revenu des 6 derniers mois ÷ 6 puis divisé par le nombre de parts fiscales

Montant de l'aide forfaitaire par enfant

Indice CCAS inférieur à 900 150 €

Indice CCAS compris entre 901 et 1200 100 €

Indice CCAS compris entre 1201 et 1500 50 €

Cette aide est plafonnée à 100 % du montant de l'inscription à raison d'une activité par bacot.

Contact

Renseignements auprès du CCAS au 01.60.59.18.19